



PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DE LANVAUDAN

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky LANCELOT, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : BEGHIN Dominique, LANCELOT Jacky, LE CALOCH Patrick, SALAÛN Nicole, ALORY Yannig, DUPUY Damien, LE QUAY Michel, PATIN Hélène, ELIOT Dominique, RACAPE Sonia, HORELLOU Pierre.

Absents ayant donné procuration : EMERY Morgan donne pouvoir à LANCELOT Jacky, RIOU Daniel à LE QUAY Michel, LUCAS Adeline à PATIN Hélène.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Madame Sonia RACAPE désignée pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

N° 2023/24 : Vote des subventions 2023 aux associations

Monsieur Yannig ALORY, adjoint au Maire, présente à l'assemblée les propositions d'attributions de subventions aux associations pour 2023.

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	Subventions 2023
A.C.C.A	700 €
Amicale Laïque des Chaumières	1 000 €
Amicale du personnel	600 €
Comité des fêtes	1 000 €
Lanvaudan en transition	400 €
Lanvau'détente	600 €
O.C.C.E.	3 500 €
SEL'LANVO	250 €
Terres Fertiles	1 000 €
Trouz Ba''r c'hrañj	800 €
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
ADMR	50 €
Afm	50 €
AFSEP	50 €
Banque alimentaire	350 €
Eaux et Rivières	50 €
FNACCA	30 €
Œuvre des pupilles de Sapeurs-pompiers	50 €
Radio Bro Gwened	50 €
Rêves de clown	50 €
Secours catholique	50 €
Secours populaire	50 €
Solidarité Paysans	50 €
SPA	50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission associations du 23 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ATTRIBUE pour 2023 les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Monsieur Yannig ALORY précise qu'une partie de la subvention à l'ACCA est réservée aux frais de déplacement des piégeurs, à savoir 200 €.

Monsieur Jacky LANCELOT rappelle qu'une demande de subvention a été présentée par le centre Kalon. Cette dernière sera étudiée lors d'un prochain conseil municipal.

La réunion des calendriers avec les associations est programmée le vendredi 3 novembre.

N° 2023/25 : Participation financière 2023/2024 voyages scolaires collèges de Plouay

Madame Hélène PATIN, conseillère municipale, présente à l'assemblée la proposition de participation financière aux voyages scolaires pour les collèges de Plouay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'accorder une subvention de 30 € par élève et par voyage scolaire pour les élèves des collèges de Marcel Pagnol et Saint Ouen domiciliés à Lanvaudan.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/26 : Participation financière Commune Inguiniel pour enfants scolarisés à l'école publique

Madame Hélène PATIN, conseillère municipale, rappelle à l'assemblée que tous les ans, une participation financière est demandée à la commune d'Inguiniel pour les enfants d'Inguiniel scolarisés à l'école des chaumières de Lanvaudan.

Il est proposé de retenir le montant des fournitures scolaires à savoir 50 € par élève et par an.

Cinq enfants d'Inguiniel sont concernés pour l'année scolaire 2022/2023, et quatre enfants pour l'année scolaire 2023/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise le Maire à demander une participation financière de 50 € par enfant, pour les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024, à la Commune d'Inguiniel pour ses enfants scolarisés à l'école publique des chaumières.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/27 : Participation financière 2023 accueils de loisirs extérieurs

Madame Hélène PATIN, conseillère municipale, que tous les ans, la commune demande une participation financière de fonctionnement aux communes dont les enfants participent à notre accueil de loisirs.

De la même manière, une participation identique est versée à Familles Rurales de Plouay pour les enfants de Lanvaudan fréquentant leur accueil de loisirs.

En accord avec la Mairie de Plouay, la participation pour l'année 2023 est fixée à 17,00 € par enfant et par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide de retenir, pour l'année 2023, le montant de 17,00 € par enfant et par jour pour l'alsh.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/28 : Restauration église Saint-Maudez -Tranches 1 et 2 – Demande de subvention à la Région Bretagne

Madame Nicole SALAÛN, adjointe au Maire rappelle à l'assemblée que le projet de restauration de l'église Saint-Maudez a été validé lors d'un précédent conseil municipal.

Ce projet est éligible à une subvention de la part de la Région Bretagne au titre de la politique d'investissement en faveur du patrimoine non protégé.

Les deux premières tranches de travaux sont estimées à 365 000 € HT. Elles portent sur :

- La révision des couvertures, reprises structurelles et mise en conformité électrique
- La restauration du clocher, des façades occidentale et sud et du porche

Pour prétendre à cette aide financière, la Collectivité doit s'engager à mettre en place des actions de valorisation de l'édifice religieux visant à permettre au visiteur d'être accompagné dans son parcours de visite (dépliants,...), et à faire vivre cet édifice par l'organisation d'animations culturelles (concerts, expositions...), dans le respect de l'affectation culturelle des lieux.

Monsieur Patrick LE CALOC'H rappelle qu'une étude conséquence pour la restauration de l'édifice a été réalisée par le cabinet d'architecture Archæb.

Avant de pouvoir démarrer la restauration, le travail de préparation a été très important et précieux. Mais le projet a bien mûri et le démarrage des travaux est programmé 1er semestre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- S'engage à réaliser l'opération de restauration de l'église Saint-Maudez
- Définit comme suit les modalités de valorisation du patrimoine :
 - ouverture au public de l'édifice
 - accueil d'expositions, de concerts de musique classique ou contemporaine
 - Réalisation de dépliants présentant le projet, l'historique de l'édifice, le patrimoine, ..
- Solliciter une subvention de la Région Bretagne pour le présent projet, au titre de la politique d'investissement en faveur du patrimoine non protégé
- Autoriser le Maire à signer tout document relatif au projet

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/29 : Rénovation thermique de la Mairie avec création d'un local multifonctionnel attenant – Demande de subvention au Conseil Départemental

Madame Nicole SALAÛN, adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale), le Conseil Départemental du Morbihan subventionne les projets d'équipement d'intérêt général des Collectivités.

Il est proposé de déposer un nouveau dossier pour 2023 relatif au projet suivant

- Rénovation thermique de la Mairie avec création d'un local attenant.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 180 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve le programme de rénovation thermique de la Mairie avec création d'un local attenant
- Autorise le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/30 : Demandes de subvention – Aménagement entrée de bourg rue Sainte-Anne

Madame Nicole SALAÛN, adjointe au Maire, rappelle les problèmes de vitesse et d'insécurité routière aux entrées de bourg et notamment au niveau de la rue Sainte-Anne (direction Inguiniel).
Il est proposé de mettre en place un aménagement sécuritaire ayant pour objectif d'assurer la sécurité des usagers et de réduire les vitesses excessives constatées en entrées d'agglomération.

Monsieur Jacky LANCELOT rappelle qu'il a été interpellé à plusieurs reprises par des riverains pour des problèmes de sécurité dans le bourg mais aussi dans les hameaux.

Il propose aux conseillers de réfléchir au système de sécurité qui sera installé à cette entrée de bourg.

Madame Sonia RACAPE précise qu'il y a toujours des problèmes de sécurité devant l'école malgré les courriers de la Mairie.

Le coût estimatif de l'aménagement de l'entrée de bourg est de 38 767 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le programme d'aménagement sécuritaire de la rue Sainte-Anne
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des cofinanceurs susceptibles d'apporter une aide dont le Conseil Départemental du Morbihan, Lorient Agglomération, le dispositif amendes de police.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/31 : Sobriété énergétique – Maîtrise de la demande en énergie - Contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt »

Vu :

le code général des collectivités territoriales ;

la délibération du conseil municipal de Lanvaudan transférant la maintenance de l'éclairage public à Morbihan Energies ;

la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022 relative à la prise en charge financière par Morbihan Energies, dans le cadre de la maîtrise de la demande en énergie, d'équipements de pilotage de l'éclairage public ;

la délibération n°2022-59 du comité syndical de Morbihan Energies du 20 septembre 2022 relative aux contrats de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt »

les statuts de Morbihan Energies ;

Considérant ce qui suit :

1 - La commune de Lanvaudan est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité en matière

d'éclairage public (extinction partielle de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs géographiques de la commune).

La commune a transféré la compétence « travaux et maintenance de l'éclairage public » à Morbihan Energies. Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de Lanvaudan et Morbihan Energies. Face à l'appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif éco-geste en matière d'éclairage public en se basant sur l'outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l'éclairage public.

2 - D'une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l'ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale (www.monecowatt.fr). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire (voir arrêter) ses consommations afin de réduire les risques de coupure d'électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».

3 - D'autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l'instrumentation de l'éclairage public (commandes connectées) afin de :

- Permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'être autonomes dans la programmation de l'éclairage public ;
- Pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d'énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l'énergie demandée).

4 - Conformément à la délibération n°2022-37 du comité syndical de Morbihan Energies du 21 juin 2022, l'ambition de Morbihan Energies est de déployer ses dispositifs de pilotage de l'éclairage public sur les communes et EPCI à fiscalité propre qui accepteront de donner mandat à Morbihan Energies en cas d'alerte rouge Ecowatt pour l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage public associé.

5 - Un modèle de contrat-type ci-après annexé définit :

- les conditions et modalités encadrant ce partenariat ;
- les droits et obligations de Morbihan Energies et de la commune partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le partenariat de la commune de Lanvaudan avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt ».

- AUTORISE le maire à signer le contrat ci-après annexé de partenariat avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte « Ecowatt » ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/32 : Participation financière destruction nids de frelons asiatiques

Monsieur Michel LE QUAY, conseiller municipal, informe l'assemblée qu'une campagne de lutte contre le frelon asiatique a été mise en place sur la Commune.

En accord avec l'ACB SAB (Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes), deux personnes de la Commune ont été formées et assurent la destruction des nids de frelons asiatiques.

Il est proposé de participer à hauteur de 50 % du coût de la dépense pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur Lanvaudan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de participer financièrement à la destruction de nids de frelons asiatiques à hauteur de 50 % du coût de la dépense.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

N° 2023/33 : Fonds d'Intervention Communautaire – Rénovation thermique de la Mairie avec création d'un local multifonctionnel attenant

Madame Nicole SALAÛN rappelle à l'assemblée le projet de rénovation thermique de la Mairie avec création d'un local multifonctionnel attenant.

Ce projet peut bénéficier d'un fonds de concours de Lorient Agglomération

Le coût estimatif est de 147 428.49 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le programme de rénovation thermique de la Mairie avec création d'un local multifonctionnel attenant
- Autorise le Maire à déposer une demande de Fonds d'Intervention Communautaire et à signer la convention d'attribution à intervenir avec Lorient Agglomération.

Votants : 14	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Séance levée à 19h05

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire,
Jacky LANCELOT

La secrétaire de séance,
Sonia RACAPE